



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **PLAN POUR L'ADAPTATION DE L'AGRICULTURE MEDITERRANEENNE AUX IMPACTS DU DEREGLEMENT CLIMATIQUE**

**Réunion territoriale de lancement Nouvelle-Aquitaine**

**Mercredi 18 septembre 2024 – 10h**

## **ORDRE DU JOUR :**

- 1. Présentation du plan « Agriculture Climat Méditerranée » (DRAAF NA)**
- 2. Présentation des projections hydroclimatiques « Explore 2 » (DREAL NA)**
- 3. Présentation du plan d'adaptation au changement climatique du bassin Adour Garonne (Agence de l'eau)**
- 4. Présentation du contenu de la fiche départementale en lien avec les enjeux du plan « Agriculture Climat Méditerranée » (DRAAF NA/SRISET)**
- 5. Présentation de l'AMI pour la labellisation des aires agricoles de résilience climatique (AARC) et des dispositifs pour accompagner les projets de résilience (DRAAF NA)**
- 6. Temps d'échanges**

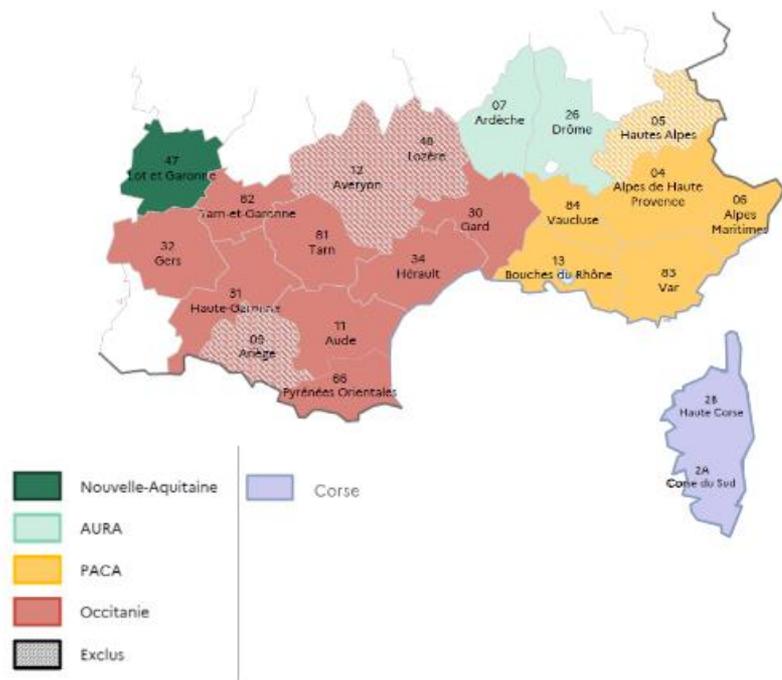
# Les départements de l'arc méditerranéen sont particulièrement exposés aux effets du changement climatique : plus chaud, plus sec et (pour certains) font face à un enjeu d'intrusion saline

Principaux phénomènes	Impact dans la région	Possibles implications négatives sur l'agriculture
 <b>Hausse des températures</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Env. +4°C en 2100</li><li>• 10-20 jours/an &gt;35°C</li><li>• Forte diminution des jours de gels</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Stress thermique en été</li><li>• Absence de températures froides propices au repos</li><li>• Modification des phases de développement</li><li>• Risques liés aux événements extrêmes (canicules, gels tardifs) avec des différences à court et long termes (ex. risque plus élevé de gel tardif à court terme)</li></ul>
 <b>Sécheresse estivale</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Env. -20% de précipitations en été, en contexte de hausse de l'évapotranspiration due à la chaleur</li><li>• Hivers globalement plus humides</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Besoin accru en eau, alors qu'elle est moins disponible et qu'il fait plus chaud (augmentation de l'évapotranspiration)</li><li>• Risques liés aux événements extrêmes (sécheresses extrêmes, inondations)</li><li>• Développement de maladies liées à la chaleur et l'humidité</li></ul>
 <b>Montée des eaux</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Hausse du niveau marin</li><li>• Intrusion saline</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Intrusion d'eau salée dans les aquifères d'eau douce et sols agricoles</li><li>• Inondations plus fréquentes avant une submersion à long terme</li></ul>

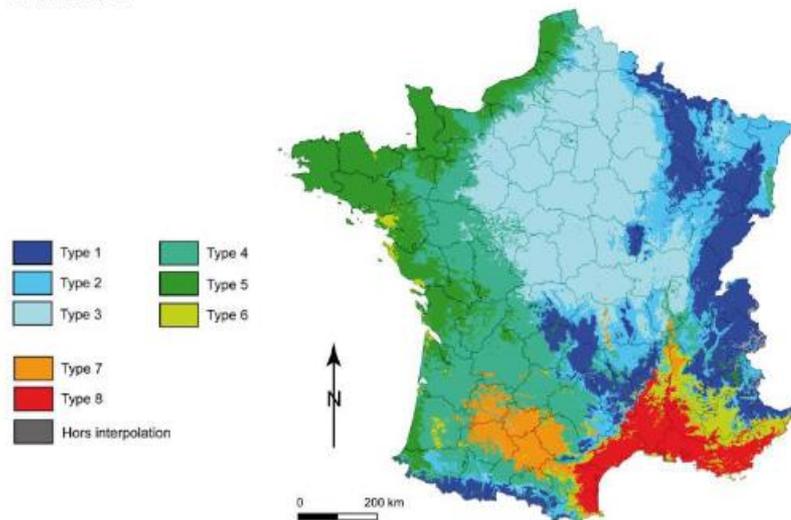
Scénario de référence TRACC de hausse de températures de 4°C - Source : MétéoFrance, analyse SGPE

# Le périmètre du Plan est centré sur l'arc méditerranéen, le Lot-et-Garonne est le seul département concerné en Nouvelle-Aquitaine

**Le périmètre du plan Méditerranée comprend 18 départements :  
5 en PACA, 8 en Occitanie, 2 en AURA, 2 en Corse et 1 en  
Nouvelle-Aquitaine**



**Le zonage retenu s'appuie sur un zonage des climats de l'INRAE**



**Type 6 : Climat méditerranéen altéré**  
(Alpes et Préalpes du sud)

**Type 7 : Climat du bassin du Sud  
Ouest** (Aquitaine, Languedoc)

**Type 8 : Climat méditerranéen  
franc** (Pyrénées au Var)

Autres types : 1-climat de montagne ; 2-climat semi-continental et marges montagnardes ; 3-océanique dégradé ; 4-océanique altéré ; 5-océanique franc

Source : <https://hal.inrae.fr/hal-02660374/document>

# Les objectifs du Plan « Agriculture Climat Méditerranée »

## 1. Accroître la compréhension du changement climatique et de la disponibilité en eau et leurs impacts pour l'agriculture au niveau local :

- En partageant les conséquences du changement climatique sur l'agriculture et l'état de la ressource en eau selon la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (**TRACC**) ainsi que les résultats territorialisés de l'étude **EXPLORE 2** ;
- En complétant si nécessaire, les **études prospectives** sur l'évolution et la disponibilité en eau dans les territoires concernés ;
- En assurant l'optimisation de la ressource disponible pour l'agriculture, en mobilisant tous les leviers du **Plan Eau**.

## 2. Accompagner à l'échelle de territoires l'adaptation de filières agricoles face au changement climatique

- En construisant des projets, sur un territoire, impliquant des producteurs, les acteurs économiques de l'aval et les autres partenaires pertinents, permettant de **rechercher la valeur ajoutée et une logique de diversification** ;
- En labellisant des « **aires agricoles de résilience climatiques** » (**AARC**) dotées d'une feuille de route, prenant la forme de conventions de partenariat indiquant le rôle de chacun, la contractualisation opérée et engageant les acteurs du territoire, dont les collectivités ;
- En accompagnant ces AARC et les projets qui y sont liés dans la durée, et permettre la **priorité d'accès à certaines aides**.

→ Objectif de labelliser au moins 20 AARC d'ici l'automne 2024 et 50 d'ici début 2025

## ORDRE DU JOUR :

1. Présentation du plan « Agriculture Climat Méditerranée » (DRAAF NA)
- 2. Présentation des projections hydroclimatiques « Explore 2 » (DREAL NA)**
3. Présentation du plan d'adaptation au changement climatique du bassin Adour Garonne (Agence de l'eau)
4. Présentation du contenu de la fiche départementale en lien avec les enjeux du plan « Agriculture Climat Méditerranée » (DRAAF NA/SRISET)
5. Présentation de l'AMI pour la labellisation des aires agricoles de résilience climatique (AARC) et des dispositifs pour accompagner les projets de résilience (DRAAF NA)
6. Temps d'échanges

## Projets Explore 2 / LIFE Eau & Climat : contexte

**Un des axes du plan pour l'adaptation de l'agriculture méditerranéenne :**

Mobiliser toutes les connaissances existantes, clarifier les enjeux (filières/territoires)

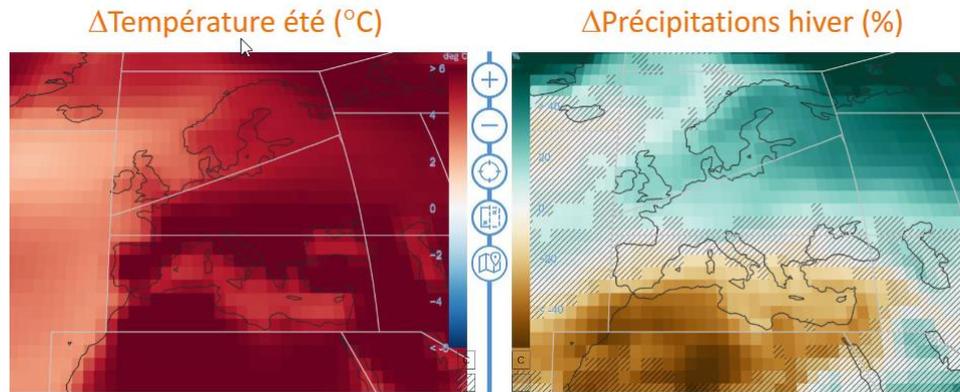
→ Dont Explore 2 + LIFE Eau & Climat



**Suite d'Explore 2070 (2010-2013) – DRIAS 2020 :**

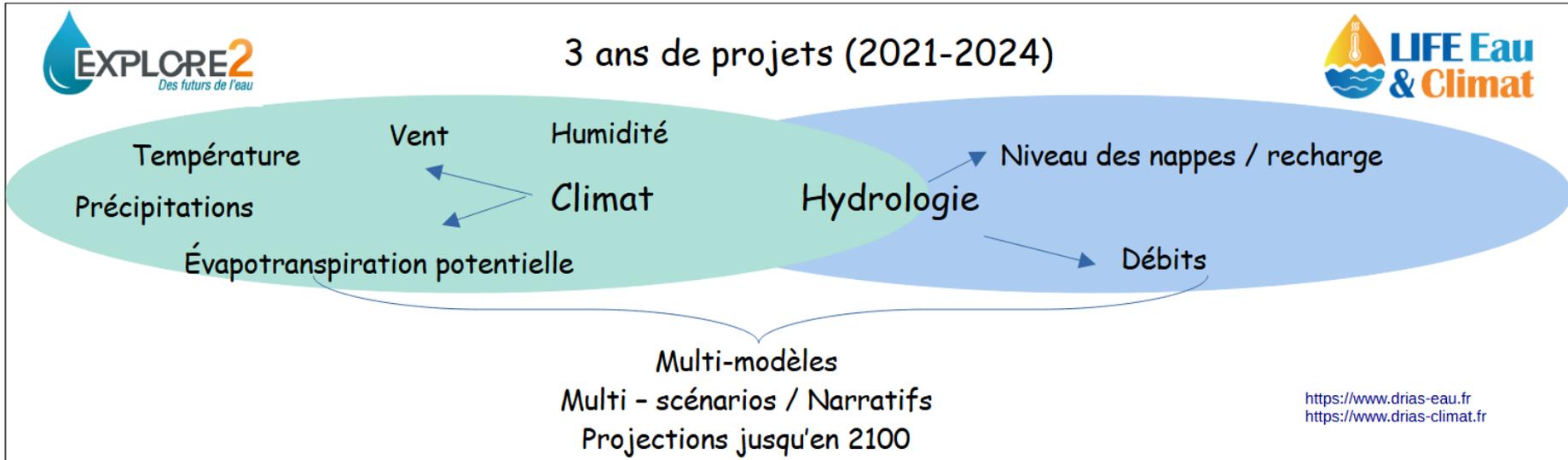
- Valorisation des données du GIEC
- Renouvellement des connaissances : phénomène qui se déploie, s'intensifie
- Précision de l'échelle de projection : jusque là échelles trop grossières pour engager des réflexions sur les impacts + les adaptations régionales, expression de leurs vulnérabilités

→ Elaboration de plan d'actions (maille 8 km<sup>2</sup>)



## Projets Explore 2 / LIFE Eau & Climat : ambitions

- Répondre à des besoins : travail en concertation avec les utilisateurs
- Améliorer la quantification des incertitudes
- Donner une vision du CLIMAT et de l'HYDROLOGIE : France, sur l'ensemble du 21<sup>e</sup> siècle



# Projets Explore 2 / LIFE Eau & Climat : partenaires

Projet financé par :



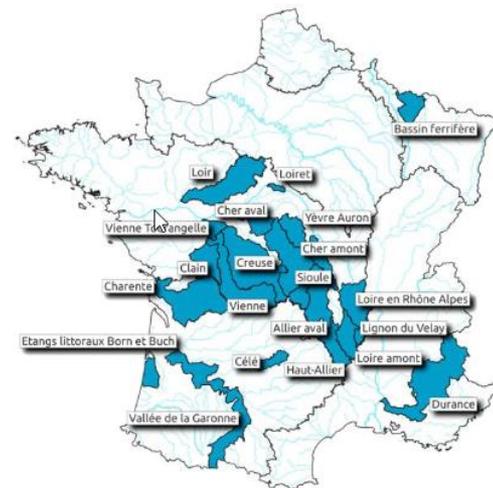
Partenaires :



Avec le soutien  
financier de :



Partenaires :

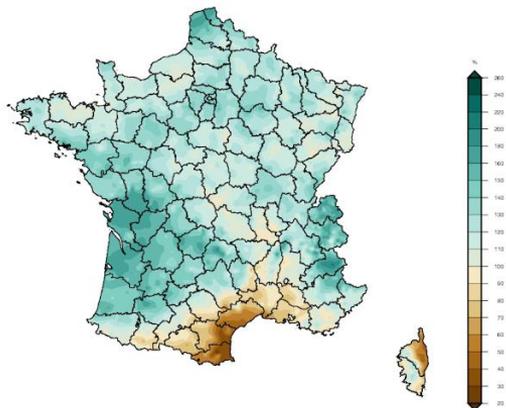


**21 SAGE (>10%)  
Impliqués dans le projet**

# Situation hydrologique actuelle

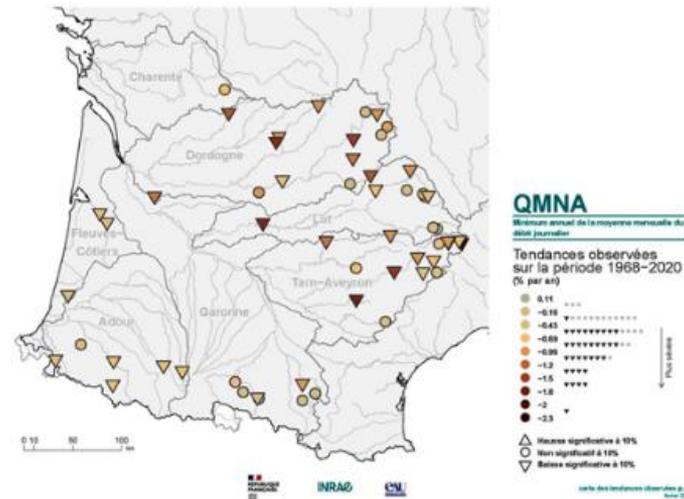
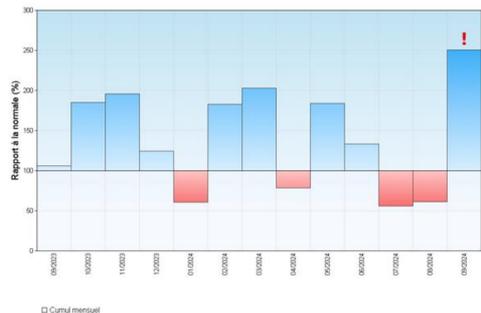
Rapport à la moyenne de référence 1991-2020 des cumuls de précipitations  
France

Saison de recharge Septembre 2023 à Mars 2024



Rapport à la normale de référence 1991-2020 des cumuls mensuels de précipitations agrégées  
Nouvelle-Aquitaine

septembre 2023 à septembre 2024



Carte de l'évolution passée des débits mensuels minimum annuels observés sur 56 stations « peu ou pas influencées » lors des 50 dernières années

## Tendances observées sur les caractéristiques d'étiage - Période 1968-2020 :

- L'analyse des **écarts relatifs entre les périodes 1968-1988 et 2000-2020** montre, **en moyenne, une chute de -26% des débits d'étiage QMNA** aux stations étudiées, avec une variabilité géographique très forte (-6 à -73%)
- Les écarts les plus marqués sont également observés sur le Tarn-Aveyron (-35%), la Dordogne (-27%) et le Lot (-27%)

<https://meteofrance.com>  
<https://makaho.sk8.inrae.fr>

# Hydrologique projetée au niveau national



- **Sécheresse météorologique :**

« La fréquence d'occurrence des sécheresses météorologiques décennales augmente très fortement dans tout le tiers sud de l'hexagone (facteur x 3 à x 5). » **(Confiance Forte)**

- **Sécheresse du sol :**

« La fréquence d'occurrence des sécheresses du sol décennales augmente très fortement en France hexagonale : elle double à triple pour le scénario d'émissions modérées et augmente de 4 à 5 fois (voire 6 sur le sud) pour le scénario de fortes émissions » **(Confiance Forte)**

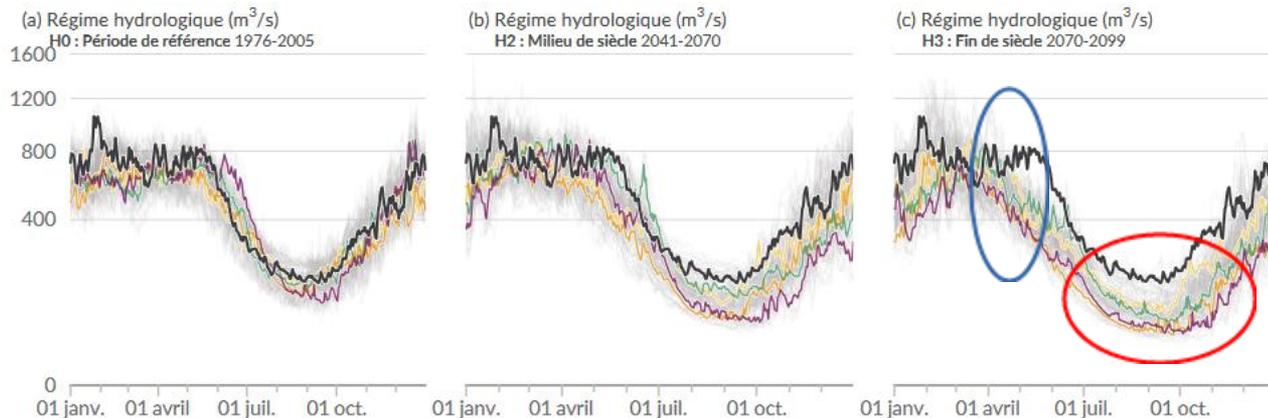
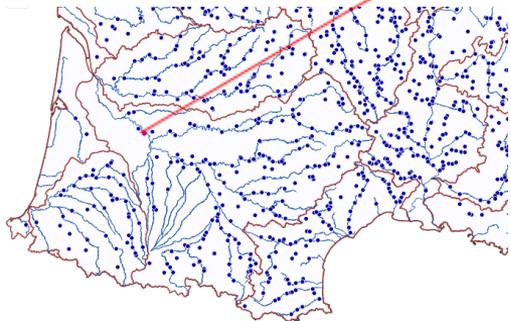
- **Débit moyen estival :**

« La majorité des projections s'accorde sur une baisse des débits en été pour les deux scénarios d'émissions. Ces baisses héritent de la hausse de l'évapotranspiration de référence, de la diminution des précipitations estivales et de la diminution du manteau neigeux, selon les régions.

Sous scénario de fortes émissions, [...] les baisses les plus sensibles concernent le sud-ouest (-50 %) et le secteur méditerranéen (-40 %). » **(Confiance Forte)**

# Hydrologique projetée au niveau bassin versant

## La Garonne à Tonneins :



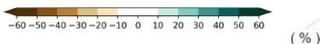
Scénario : émissions fortes  
Horizon (2070 - 2099) vs. (1976 - 2005)

Température	
année	+ 5,0 °C
hiver	+ 4,2 °C
été	+ 6,5 °C
Précipitations	
année	- 8 %
hiver	+ 26 %
été	- 45 %
Ressource en eau	
ETO	+ 26 %

Précipitations moyennes été



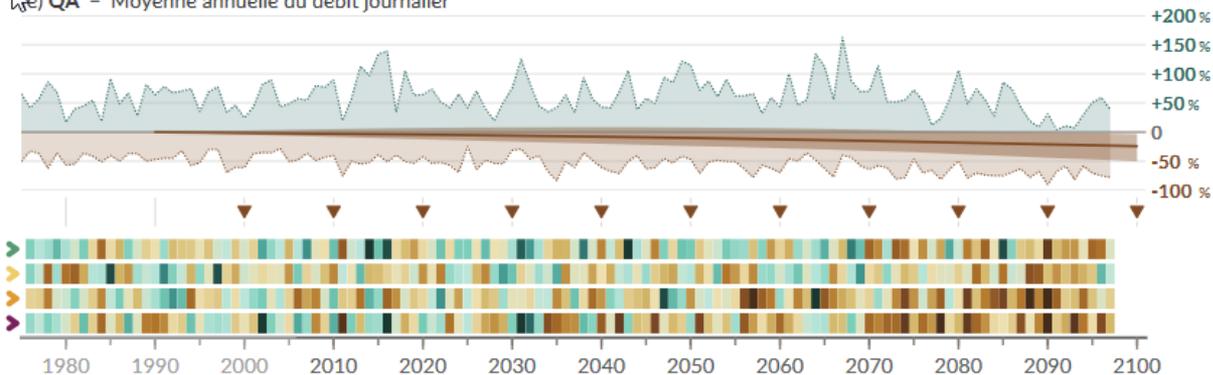
Scénario : émissions fortes  
Horizon fin de siècle :  
(2070 - 2099) vs. (1976 - 2005)



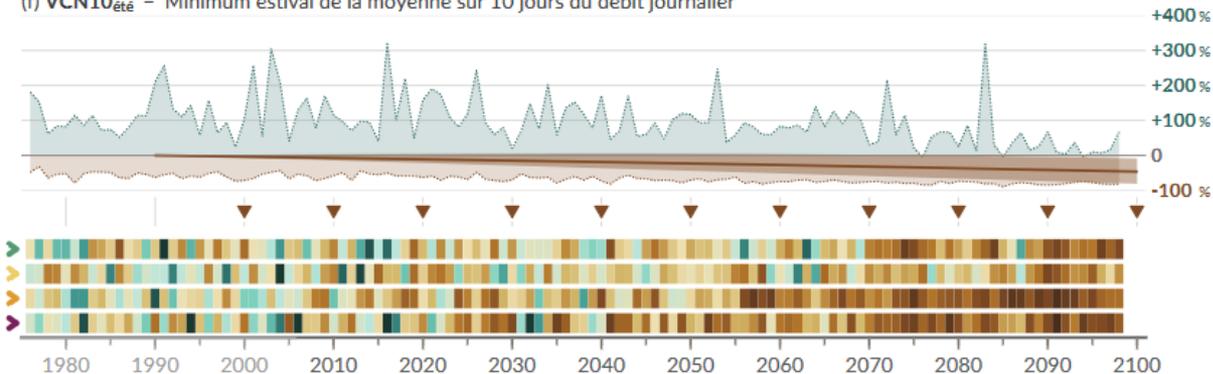
Transition de Nivo-pluvial à pluvial  
Combiné à de fortes baisses des débits d'étiages

# Hydrologique projetée au niveau bassin versant

(e) QA - Moyenne annuelle du débit journalier



(f) VCN10<sub>été</sub> - Minimum estival de la moyenne sur 10 jours du débit journalier



## ORDRE DU JOUR :

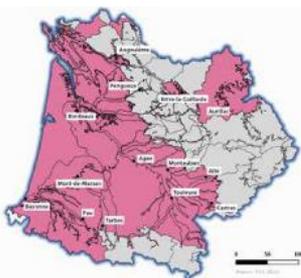
1. Présentation du plan « Agriculture Climat Méditerranée » (DRAAF NA)
2. Présentation des projections hydroclimatiques « Explore 2 » (DREAL NA)
- 3. Présentation du plan d'adaptation au changement climatique du bassin Adour Garonne (Agence de l'eau)**
4. Présentation du contenu de la fiche départementale en lien avec les enjeux du plan « Agriculture Climat Méditerranée » (DRAAF NA/SRISET)
5. Présentation de l'AMI pour la labellisation des aires agricoles de résilience climatique (AARC) et des dispositifs pour accompagner les projets de résilience (DRAAF NA)
6. Temps d'échanges

# Le Plan de bassin d'Adaptation au Changement Climatique (PACC)

1. Dans le cadre du **Plan Eau**, un plan d'action autour de 3 enjeux :
2. Organiser la sobriété des usages de l'eau pour tous les acteurs
3. Optimiser la disponibilité de la ressource
4. Préserver la qualité de l'eau et restaurer des écosystèmes sains et fonctionnels
5. Le Plan de bassin d'adaptation au changement climatique (révisé en 2023) - **PACC** :



La vulnérabilité « disponibilité en eau superficielle »  
à l'échelle des sous-bassins



La vulnérabilité « disponibilité en eau souterraine »  
à l'échelle des masses d'eau souterraines



La vulnérabilité « biodiversité des zones humides »



La vulnérabilité « biodiversité en cours d'eau »



La vulnérabilité « eutrophisation des cours d'eau »

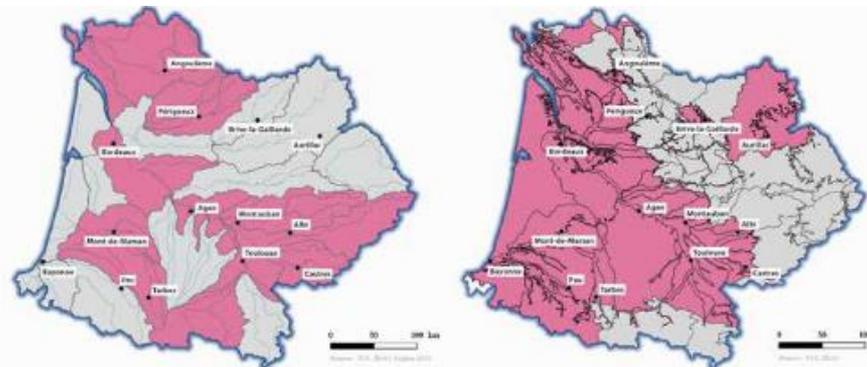
■ secteurs à vulnérabilité modérée nécessitant des mesures d'adaptation génériques, flexibles et réversibles (classes 1, 2 et 3 pour plus de la moitié des projections)  
■ secteurs plus vulnérables nécessitant des actions d'adaptation fortes et plus structurantes (classes 4 et 5 pour plus de la moitié des projections)

■ secteurs à vulnérabilité modérée nécessitant des mesures d'adaptation génériques, flexibles et réversibles (classes 1, 2 et 3 pour plus de la moitié des projections)  
■ secteurs plus vulnérables nécessitant des actions d'adaptation fortes et plus structurantes (classes 4 et 5 pour plus de la moitié des projections)

■ secteurs à vulnérabilité modérée nécessitant des mesures d'adaptation génériques, flexibles et réversibles (classes 1, 2 et 3 pour plus de la moitié des projections)  
■ secteurs plus vulnérables nécessitant des actions d'adaptation fortes et plus structurantes (classes 4 et 5 pour plus de la moitié des projections)

■ secteurs à vulnérabilité modérée nécessitant des mesures d'adaptation génériques, flexibles et réversibles (classes 1, 2 et 3 pour plus de la moitié des projections)  
■ secteurs plus vulnérables nécessitant des actions d'adaptation fortes et plus structurantes (classes 4 et 5 pour plus de la moitié des projections)

# PACC : en 2023, un complément en deux volets



La vulnérabilité « disponibilité en eau superficielle »  
à l'échelle des sous-bassins

La vulnérabilité « disponibilité en eau souterraine »  
à l'échelle des masses d'eau souterraines

- secteurs à vulnérabilité modérée nécessitant des mesures d'adaptation génériques, flexibles et réversibles (classes 1, 2 et 3 pour plus de la moitié des projections)
- secteurs plus vulnérables nécessitant des actions d'adaptation fortes et plus structurantes (classes 4 et 5 pour plus de la moitié des projections)



**L'ensemble du Bassin Adour-Garonne va être affecté par une baisse de disponibilité en eau superficielle et souterraine**

## 7 axes majeurs du PACC

1. Prise de conscience
2. Gouvernance
3. Aménagement
4. Nature
5. Mode de développement
6. Infrastructures
7. Connaissance et innovation



## Passer à l'action :

- Assurer une **gouvernance** (équité, gestion des conflits) et la **co-construction des projets**
- **Miser sur la nature** (sols et infiltration en sous-sols, préservation des milieux, haies, prairies, forêts, ...)
- Renforcer un développement économique **+ sobre et - polluant**
  - + Acteurs économiques (agriculture, tourisme, industrie...)
  - + Citoyens et collectivités
- **Sécuriser la ressource**
  - + Soutien d'étiage
  - + Stockage
  - + Transfert, interconnexion
  - + Recyclage, expérimentation
- Développer **la culture de la sobriété**
- Changer nos **modes de consommation alimentaire**

# PACC : une intégration au SDAGE

- **Le PACC du bassin Adour-Garonne (2018 + compléments 2023)**

- Un diagnostic des vulnérabilités du bassin
- 4 objectifs majeurs
  - Vivre avec moins d'eau
  - Réduire les pollutions
  - Accompagner l'évolution de la biodiversité
  - Réduire les impacts des événements extrêmes

7 objectifs opérationnels et + de 100 mesures d'adaptation



- **Une intégration dans le SDAGE 2022-2027 pour donner un cadre politique structurant**

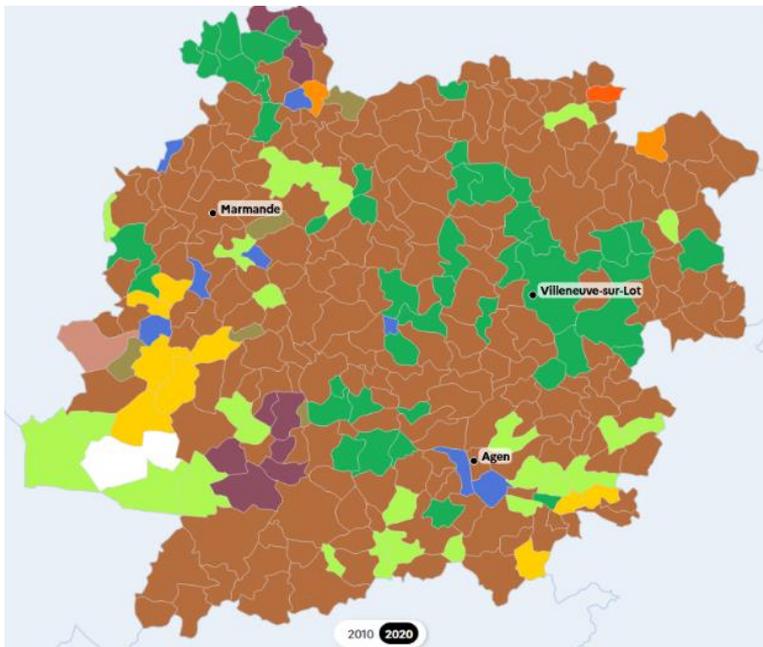
<https://eau-grandsudouest.fr/newsletters/changement-climatique-nouvelles-connaissances-une-trajectoire-adaptation-ajuster>

## ORDRE DU JOUR :

1. Présentation du plan « Agriculture Climat Méditerranée » (DRAAF NA)
2. Présentation des projections hydroclimatiques « Explore 2 » (DREAL NA)
3. Présentation du plan d'adaptation au changement climatique du bassin Adour Garonne (Agence de l'eau)
- 4. Présentation du contenu de la fiche départementale en lien avec les enjeux du plan « Agriculture Climat Méditerranée » (DRAAF NA/SRISET)**
5. Présentation de l'AMI pour la labellisation des aires agricoles de résilience climatique (AARC) et des dispositifs pour accompagner les projets de résilience (DRAAF NA)
6. Temps d'échanges

# Données du Lot-et-Garonne (1/4) : présentation générale

## Principale orientation technico-économique communale en 2020 (Agreste RA2020)



<span style="color: brown;">■</span> Polyculture et/ou polyélevage (209)	<span style="color: yellow;">■</span> Céréales et/ou oléoprotéagineux (9)	<span style="color: olive;">■</span> Légumes ou champignons (5)	<span style="color: orange;">■</span> Combinaisons de granivores (porcins, volailles) (1)
<span style="color: green;">■</span> Fruits ou autres cultures permanentes (46)	<span style="color: purple;">■</span> Viticulture (9)	<span style="color: lightorange;">■</span> Volailles (2)	<span style="color: white;">■</span> Sans exploitation (1)
<span style="color: lightgreen;">■</span> Autres grandes cultures (28)	<span style="color: blue;">■</span> Fleurs et/ou horticulture diverse (8)	<span style="color: pink;">■</span> Ovins ou caprins (1)	

Avec près de 5 800 exploitations agricoles (dont 3 800 demandeurs d'aides PAC), 280 000 ha de surface agricole utilisée (SAU), et une production agricole estimée à plus de 1,2 M€ (comptes provisoires 2023), **l'agriculture tient un rôle majeur dans le 47.**

**Ce secteur emploie plus de 25 000 personnes** (11 000 ETP), dont 6 860 chefs d'exploitations, sur **des productions très variées** : grandes cultures, fruits, légumes, vignes et élevage. La présence de **cultures très spécialisées à forte valeur ajoutée** avec un poids significatif dans la production nationale nécessite une importante main d'œuvre. Le maraichage à lui seul mobilise 3 300 ETP, soit 6,5 ETP en moyenne par exploitation.

**Le verger du Lot-et-Garonne et le plus important de la région Nouvelle-Aquitaine** (19 073 ha), il représente 42% de la surface régionale en verger, et 10% de la surface nationale : prunes, fruits à coque, fruits à pépins, kiwis.

Le Lot-et-Garonne est également **très présent sur la production de légumes**, en particulier sur les fraises et les tomates qui représentent une part importante de la production nationale (14% des surfaces en tomates d'industrie, 21% des fraises sous serres...).

**Le « bio » est très présent en cultures fruitières et vigne.**

Source : RA 2020

## Données du Lot-et-Garonne (2/4) : l'irrigation

L'irrigation joue un rôle important, en particulier pour les productions de légumes, de fruits et dans une moindre mesure pour le soja et le maïs. Ces cultures ont une part importante de leur surface qui est irriguée, marquant ainsi une **forte dépendance à l'eau** (75% pour les cultures fruitières, 93% pour les légumes melons ou fraises).

Le département se positionne à la **2<sup>ème</sup> place régionale pour ses surfaces irriguées**. Elles représentent 27% de la SAU départementale, et **elles ont progressé de 8 880 ha depuis 2010**. En 2020, 2 768 exploitations lot-et-garonnaises ont irrigué 74 355 ha de SAU. Cette augmentation de surface irriguée et particulièrement notable pour les exploitations spécialisées en culture de légumes de plein air et fruits à coque.

35% des exploitations irrigantes sont spécialisées en grandes cultures, mais on note une baisse significative des surfaces irriguées en 10 ans dans cette catégorie, - 27%.

Comme ailleurs sur les régions Nouvelle-Aquitaine ou Occitanie, on note une baisse importante en 10 ans de la sole de maïs irriguée, même si cette culture occupe toujours la plus grande surface irriguée. Par contre le soja irrigué se développe fortement, en particulier en filière bio.

### Les principales cultures irriguées en Lot-et-Garonne



### Cultures principales irriguées en 2020

TOP 5 maximum des cultures hors secret

rang	culture	SAU irriguée 2020 (ha)	Evolution 2020/2010	part dans la SAU irriguée totale	part cumulée dans la SAU irriguée totale
1	maïs grain	26 131	-25 %	35 %	35 %
2	soja	9 689	+151 %	13 %	48 %
3	fruits à noyaux	6 034	-3 %	8 %	56 %
4	fruits à coque	5 187	+156 %	7 %	63 %
5	maraichage en plein champ, parcelles en rotation avec des grandes cultures	4 417	+7 %	6 %	69 %

L'eau utilisée pour l'irrigation provient essentiellement de réseaux individuels, qui utilisent à part comparable des eaux de surface, souterraine ou stockage.

# Données du Lot-et-Garonne (3/4) : les filières

## Alternatives ou dépendances aux productions Lot-et-Garonnaises

### Filière pour lesquelles une alternative française existe

(des productions en superficie + importantes hors 47)

Blé tendre  
Maïs grain  
Tournesol  
Colza  
Soja  
Orge  
Sorgho  
Vigne  
...

### Filière très dépendante de la production départementale au niveau national

(source agreste SAA 2023)

Prune d'Ente (77% des surfaces nationales)  
Reine Claude (10% des surfaces nationales)  
Toutes prunes (50% des surfaces nationales)  
Noisette (45% des surfaces nationales)  
Kiwi (21% des surfaces nationales)  
Pomme (7% des surfaces nationales en Gala, 5% sur toutes pommes)  
Fraise plein air (12% des surfaces nationales)  
Fraise sous serres (21% des surfaces nationales)  
Tomate plein air pour industrie (14% des surfaces nationales)  
Tomates sous serres (6% des surfaces nationales)  
Cresson (13% des surfaces nationales)  
Maïs doux (8% des surfaces nationales)  
Poivron, piment (5% des surfaces nationales)

## Opportunités / menaces pour les productions lot-et-garonnaises

Des **systèmes moins spécialisés avec introduction de cultures plus adaptées au climat** et moins génératrices de gaz à effet de serre :

- En arboriculture diversification avec oliviers, amandiers, pistachiers, grenadiers ?...
- En légumes : augmentations des surfaces pour satisfaire le besoin national mais avec des contraintes (compétitivité des productions françaises limitée, changement climatique : disponibilité en eau, faibles rendements...)
- En grandes cultures : diversifier avec des cultures plus résilientes (sorgho, protéagineux...) nouveaux besoins en irrigation à prendre en compte au semis, au printemps ?

## Changement climatique

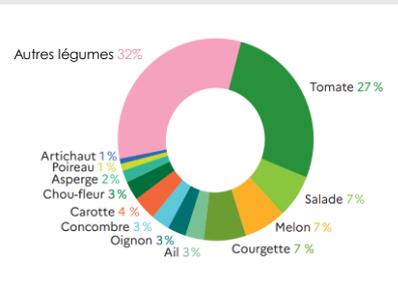
- **Aléas** : gel, grêle, canicule avec effet fort sur le niveau de production et pérennité de la production.
- **Non satisfaction des besoins en eau** (restrictions à l'irrigation) **des cultures les plus exigeantes** (fruits, légumes)
- **Diminution des rendements** (faible compétitivité) **excepté pour des démarches avec meilleure valorisation économique** (augmentation de la valeur ajoutée)
- Apparition de nouveaux **insectes parasites** en arboriculture et augmentation des insectes de type culicoïde vecteur pour l'élevage de la FCO et de la MHE.

### Développer des productions moins exigeantes :

- Plantes médicinales, aromatiques et à parfum (PPAM)
- Plantes condimentaires
- Oliveraies (besoin en irrigation pour rendement optimal)
- Amandiers (besoin en irrigation à l'avenir)
- Grenade ?
- Pistache ?
- Agrumes ?
- ...

## Souveraineté alimentaire

### Poids des principales importations françaises de légumes (année 2020)



Source FAM, chiffres clés de la filière 2020

Contribuer plus fortement à la souveraineté fruits et légumes de la région : production de poires et raisins de table (sous contraintes du changement climatique)

**Production de légumes plus diversifiée** en développant les productions de légumes de plein champs : salades, courgettes, tomates etc. (sans énergie fossile nécessaire à la production sous serres).

Relancer la production de blé dur.

# Données du Lot-et-Garonne (4/4) : L'exposition aux aléas climatiques

Depuis quelques années, plusieurs évènements climatiques ont affecté durement les productions lot-et-garonnaises :

## **Gel :**

Avril 2021 : Cet épisode de gel tardif a impacté la production de prune de manière très importante, -70% à -80% de production, générant une perte globale estimée à 45 M€. Si le gel en cette période n'est pas inhabituel, le temps très doux qui l'a précédé en mars l'est davantage, et a accéléré la floraison des arbres les rendant plus sensible au gel.

Avril 2022 : Un scénario similaire à celui de 2021 mais plus étendu. Pour la deuxième année consécutive les pertes de production en prune sont très importantes, -80%. Les productions de fruits à pépins, fruits à coques et kiwi sont également affectées.

**Orages en 2022 et 2023** : 49 communes impactées en 2022 avec des dégâts localisés très importants en productions végétales.

## **Sécheresse en 2022 et 2023 :**

En 2022, impact sur la production de tomates, 30% à 40% de baisse de rendement. Des baisses de rendement importantes sur les grandes cultures de printemps en particulier le maïs.  
Températures élevées en 2023.

**Excès d'eau en 2020 et 2024** : une pluviométrie largement excédentaire à l'automne ne permet pas de semer normalement les céréales d'hiver, engendrant des reports de semis vers des cultures de printemps ainsi que des pertes de rendement. Pour les pépiniéristes et arboriculteurs, des pluies excessives de février à mai 2024 ont entraîné des pertes de fond par asphyxie racinaire.

## ORDRE DU JOUR :

1. Présentation du plan « Agriculture Climat Méditerranée » (DRAAF NA)
2. Présentation des projections hydroclimatiques « Explore 2 » (DREAL NA)
3. Présentation du plan d'adaptation au changement climatique du bassin Adour Garonne (Agence de l'eau)
4. Présentation du contenu de la fiche départementale en lien avec les enjeux du plan « Agriculture Climat Méditerranée » (DRAAF NA/SRISET)
- 5. Présentation de l'AMI pour la labellisation des aires agricoles de résilience climatique (AARC) et des dispositifs pour accompagner les projets de résilience (DRAAF NA)**
6. Temps d'échanges

# Critères de définition des Aires agricoles de résilience climatique

## Conditions de fond :

- **Un élément territorial** : taille de l'AARC cohérente au regard du projet de filière, des acteurs concernés et des objectifs d'adaptation ou d'atténuation du changement climatique.
- **Un projet de filière pour des productions agricoles déterminées** : l'AARC doit concerner une ou plusieurs filières bien définies au plan économique (possibilité de plusieurs productions si liens entre elles).
- **Une composition multi-acteurs : amont et aval**, collectivités territoriales, acteurs de la recherche...
- **Poursuite d'objectifs d'adaptation ou d'atténuation du changement climatique et de gestion de la ressource en eau** : le lien entre actions envisagées et l'atteinte de ces objectifs doit être explicite.

# Critères de définition des Aires agricoles de résilience climatique

## Conditions de forme :

- **Au stade de la labellisation, une feuille de route 2025-2026 comportant :**
  - ✓ Document décrivant comment le projet répond aux 4 critères de fond
  - ✓ Plan d'action prévisionnel pour le déploiement de la feuille de route, avec l'identification des chantiers, projets à conduire (structuration, développement, lancement de filières territorialisées...), financements envisagés et principaux jalons
  - ✓ Liste des membres et coordonnées
  - ✓ Désignation d'un chef de file
  - ✓ Descriptif des modalités de gouvernance du projet

**Pour l'accès aux guichets de la planification écologique :** nécessité d'une convention de partenariat signée par tous les membres du projet.

# Plusieurs dispositifs pour accompagner les projets de résilience dans les territoires identifiés (1/2)

## 1<sup>ère</sup> étape : labellisation « aire agricole de résilience climatique » (AARC)

La labellisation permet de garantir que le projet répond aux attendus du Plan Agriculture Méditerranée (PAM) puis d'accéder aux futurs guichets/AAP de la planification écologique dédiés au PAM.

**Un AMI AARC sera ouvert d'ici fin octobre** dans chaque région, avec une **1<sup>ère</sup> relève mi-novembre**.

Pour favoriser l'émergence de nouveaux projets ou la maturation de projets territoriaux collectifs, 2 dispositifs MASA de la Planification écologique peuvent être mobilisés :

- Dès à présent pour les projets non encore labellisés AARC, l'**AAP Maturation des projets territoriaux** ouvert par FranceAgriMer jusqu'au 31/12/24 **doté de 3,8M€** (*montant des demandes reçues à ce jour = 0,8 M€, soit 20% de l'enveloppe*) ;
- Le **futur AAP pour le soutien à la maturation / émergence de projets labellisés AARC** **doté de 5M€** (ouverture prévue en novembre 2024).

Les **projets territoriaux matures labellisés AARC** pourront mobiliser le **fonds de transition et de souveraineté agricole à hauteur d'un montant annoncé de 25M€**, pour accompagner la structuration de filières. Les modalités de gestion de ce fonds seront définies prochainement.

Les **autres dispositifs génériques de la Planification écologique** pourront également accompagner l'action des AARC, pour un total de **20M€** annoncés : projets territoriaux (protéines végétales, etc.), rénovation des vergers, fonds phyto, PARSADA (*très sollicité*).

→ Soit au total **50M€ de soutien annoncés par l'Etat** spécifiquement fléchés sur le Plan « Agriculture Climat Méditerranée ».

## Plusieurs dispositifs pour accompagner les projets de résilience dans les territoires identifiés (2/2)

**De nombreux dispositifs d'aide** de la Région Nouvelle-Aquitaine (PCEAE, AAP pour les entreprises agroalimentaires, etc.) et de l'Agence de l'eau Adour Garonne (filiales BNI, PSE, etc.) **sont convergents avec les objectifs du PAM** et peuvent donc aussi contribuer au financement de certains projets AARC.

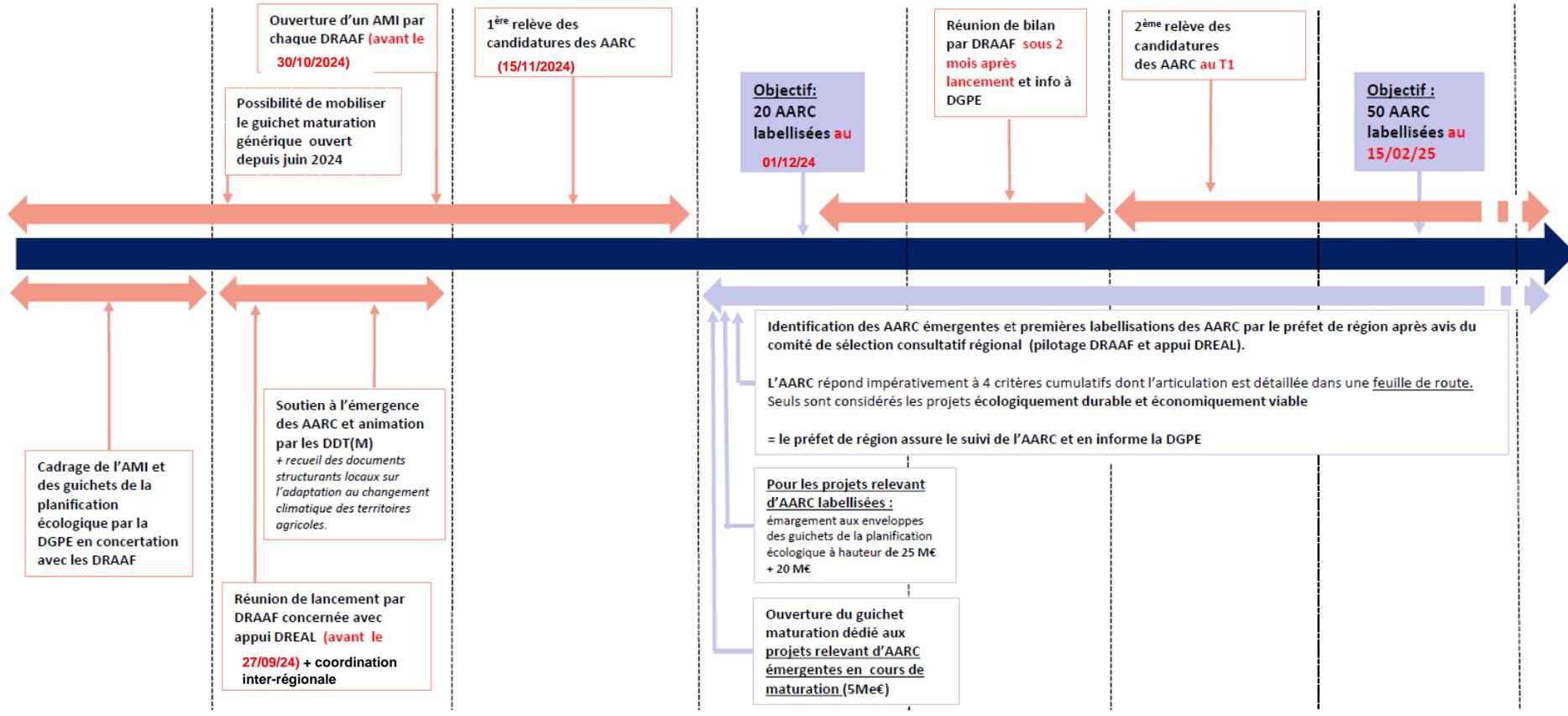
**En parallèle du PAM**, la Région, l'Agence de l'eau Adour Garonne et le MASA financent les **investissements dans les infrastructures hydrauliques agricoles** permettant de sécuriser l'approvisionnement en eau pour des secteurs ou des productions stratégiques et pour contribuer à une gestion plus économe de la ressource en eau dans le contexte du changement climatique. Ce n'est pas l'objet du PAM de financer des projets d'hydraulique agricole.

Le PAM vise également à **permettre l'expérimentation pour sortir des sentiers battus et l'émergence de nouvelles filières**, en mobilisant notamment les apports de la recherche et du transfert de connaissances (stations expérimentales, etc.).

Le PAM a aussi pour ambition de **soutenir la prise de risque** par les acteurs de l'AARC : enjeu d'une mobilisation des acteurs bancaires pour contribuer au financement des dynamiques locales, notamment pour réduire l'exposition des acteurs locaux des maillons aval au risque, en articulation avec les prêts garantis par l'Etat en direction des agriculteurs.

Si la démarche ne donne pas de résultats suffisants au bout de 5 ans, il conviendra d'accompagner une réorientation de l'AARC.

# Calendrier prévisionnel



## **ORDRE DU JOUR :**

1. Présentation du plan « Agriculture Climat Méditerranée » (DRAAF NA)
2. Présentation des projections hydroclimatiques « Explore 2 » (DREAL NA)
3. Présentation du plan d'adaptation au changement climatique du bassin Adour Garonne (Agence de l'eau)
4. Présentation du contenu de la fiche départementale en lien avec les enjeux du plan « Agriculture Climat Méditerranée » (DRAAF NA/SRISET)
5. Présentation de l'AMI pour la labellisation des aires agricoles de résilience climatique (AARC) et des dispositifs pour accompagner les projets de résilience (DRAAF NA)
- 6. Temps d'échanges**